

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 32/2026

L'an deux mil vingt-six

Le **5 du mois de juin** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BARRY Alain, BRAY Kevin, DUBOIS Maëva, JAMAIN Thomas, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, MUCHERON Laurence

PROCURATION : CRESPO FARGES Cédric à GOUDY Martine, GRUWÉ Marion à DUBOIS Maëva, JEAN Laetitia à GIGNOUX Pascal, LEFEBVRE Xavier à AUPETIT Karine

ABSENTS : PEYTOUR Bruno

SECRETAIRE DE SEANCE : GIGNOUX Pascal

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 14

Objet : Désignation représentant de la commune à la SEMIPER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Milhac de Nontron, en tant qu'actionnaire ou partenaire de la Société d'Économie Mixte du Périgord (SEMIPER), doit y être représentée pour participer aux assemblées générales et aux instances de gouvernance.

La SEMIPER joue un rôle essentiel dans le développement économique et l'aménagement du territoire départemental.

Il est donc primordial que notre commune puisse faire entendre sa voix et suivre les projets structurants portés par cette structure.

Conformément aux statuts de la SEMIPER et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire (et éventuellement d'un suppléant) parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose sa candidature en tant que titulaire ainsi que celle de Monsieur Pascal GIGNOUX, 1er Adjoint en tant que suppléant pour assurer cette mission.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2253-1 ;

VU les statuts de la SEMIPER ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne M. Pascal MECHINEAU, Maire, en qualité de représentant Titulaire de la commune de Milhac de Nontron auprès de la Société d'Économie Mixte du Périgord, (SEMIPER).
- Désigne M. Pascal GIGNOUX, 1^{er} Adjoint, en qualité de représentant Suppléant de la commune de Milhac de Nontron auprès de la Société d'Économie Mixte du Périgord, (SEMIPER).
- Dit que ces représentants sont investis de tous les pouvoirs nécessaires pour représenter la commune aux assemblées générales et prendre part aux votes au nom de la collectivité.
- La présente désignation est faite pour la durée du mandat municipal restant à courir.
- Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision à la direction de la SEMIPER.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU
La Secrétaire de séance, Mr Pascal GIGNOUX



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU